

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/01

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : QUERCI Danièle

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : QUERCI Danièle

---

**OBJET :** Convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne concernant les assistants maternels du Département de Seine-et-Marne.

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) a ouvert un site Internet national appelé "mon-enfant.fr" à destination des familles, pour faciliter leur recherche d'un mode d'accueil qu'il soit collectif ou individuel, à proximité de leur domicile, de leur lieu de travail... Dans le cadre d'une démarche qualitative visant à mettre à disposition des parents une information globale quant à l'offre d'accueil sur la Seine-et-Marne, le Département doit conclure une convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Seine-et-Marne pour établir les modalités de cette contribution.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

D'approuver le projet de convention à intervenir entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe de la présente délibération.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ